

SIGNES TRAIL AVENTURE 2025

RÈGLEMENT

ART. 1 PRESENTATION

Après le retour aux sources pour Sam Bonaudo en 2024, l'association Créasports Organisation renouvelle l'épreuve en 2025 du Signes Trail Aventure.

Poursuite de l'orientation donnée en 2024, le Trail de Signes revient avec un format de « Courses Aventures ».

Le nombre grandissant d'épreuves de trail nous amène à une réflexion sur notre organisation. Les traileurs auront toujours la possibilité de participer à un « Trail sec » (une étape) mais pourront aussi se lancer le défi du Trail Aventure en enchainant deux étapes !

ART.2 DATES, LIEUX et EPREUVES

8 et 9 MARS 2025 à Signes (83)

Attention les distances et dénivelés seront officialisés dans quelques semaines.

Cela restera semblable aux distances ci-dessous

Samedi 07 mars 2025 :

11km Speed trail de Siou Blanc – 470mD+ •
26km Les Sentiers du Papé – 1070mD+ •
42km Traces des Montrieux – 1850mD+ •

Dimanche 9 mars 2025:

11km Speed Trail du Latay – 550mD+ •
20.5km Les Sentiers de Manon – 1060mD+ •
47km Traces des Rois – 2350mD+ •

SIGNES TRAIL AVENTURE

Enchaînement de deux étapes, Samedi + Dimanche

SPEED TRAIL AVENTURE

11km Speed trail de Siou Blanc + 11km Speed Trail du Latay

EPIC TRAIL AVENTURE

26km Les Sentiers du Papé + 20.5km Les Sentiers de Manon

MAXI TRAIL AVENTURE

42km La Trace des Montrieux + 47km La Trace des Rois

Le classement du Signes Trail Aventure s'établi en ajoutant les chronos des deux étapes à la seconde prêt. En cas d'égalité, l'addition des deux places scratch sera opérée.

ART.3 ASSURANCE

- Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants.
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est fortement conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Art. 4 SÉCURITÉ

- Les parcours sont protégés par des « signaleurs ».
- Le service médical est assuré par un médecin et des secouristes.
 - Le médecin de l'organisation peut décider de la mise hors course
 - d'un concurrent pour des raisons médicales.

ART. 5 RESPONSABILITÉ

- Les épreuves sont ouvertes aux coureurs (ses) licencié(e)s et non licencié(e)s.
- Des contrôles peuvent être effectués durant les épreuves afin de s'assurer des parfaites conditions de régularité des courses.

ART. 6 MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Vous souhaitez participer à une seule étape:

Samedi 8 mars 2025

11km Speed trail de Siou Blanc

18€ jusqu'au 28 février 2025

23€ après cette date (Dans la limite des dossards disponibles) •

26km Les Sentiers du Papé

27€ jusqu'au 28 février 2025

32€ après cette date (Dans la limite des dossards disponibles) •

42km La Trace des Montrieux

44€ jusqu'au 28 février 2025 •

52€ après cette date (Dans la limite des dossards disponibles) •

Dimanche 9 mars 2025

11km Speed Trail du Latay.

18€ jusqu'au 28 mars 2025 •

23€ après cette date (Dans la limite des dossards disponibles) •

Repas en option au moment de l'engagement. (+12€)

20.5km Les Sentiers de Manon.

27€ jusqu'au 28 février 2025 •

32€ après cette date (Dans la limite des dossards disponibles) •

Repas en option au moment de l'engagement. (+12€)

47km La Trace des Rois.

44€ jusqu'au 28 février 2025 •

52€ après cette date (Dans la limite des dossards disponibles) •

Repas en option au moment de l'engagement. (+12€)

Vous souhaitez participer au challenge et vous engager sur deux étapes :

Samedi 8 et dimanche 9 mars 2025

SPEED TRAIL AVENTURE

11km Speed trail de Siou Blanc + 11km Speed Trail du Latay

32€ jusqu'au 28 février 2025. •

40€ après cette date (Dans la limite des dossards disponibles) •

Repas en option au moment de l'engagement. (+12€)

EPIC TRAIL AVENTURE

26km Les Sentiers du Papé + 20.5km Les Sentiers de Manon

50€ jusqu'au 28 février 2025 •

58€ après cette date (Dans la limite des dossards disponibles) •

Repas en option au moment de l'engagement. (+12€)

MAXI TRAIL AVENTURE

42km La Trace des Montrieux + 47km La Trace des Rois

80€ jusqu'au 28 février 2025 •

90€ après cette date (Dans la limite des dossards disponibles) •

Repas en option au moment de l'engagement. (+12€)

Ticket repas accompagnateurs : Possibilité de réserver un repas accompagnateur au moment de votre engagement. Tarif 12€

TARIF SPECIAL CLUBS, ASSOCIATIONS, GROUPES pour les inscriptions groupées (minimum 10 personnes).

Contactez l'organisation : contact@sambonaudo.com

DENIVELÉ : Les parcours étant en finalisation, les dénivelés positifs pourront être légèrement ajustés, ils seront transmis dès que possible. Pas de crainte vous allez savourer...

Avec votre inscription vous recevrez :

Un cadeau logoté SIGNES TRAIL AVENTURE.

Un gobelet pour les participants aux challenges uniquement.

Pour les meilleurs, de nombreuses récompenses sur les podiums.

PIECES A FOURNIR :

- Cette épreuve est ouverte aux coureurs (ses) licencié(e)s et non licencié(e)s à partir de 18 ans.

- La participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation d'une licence FFA en cours de validité ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique « de la course pédestre en compétition » ou « de l'athlétisme en compétition » datant de moins d'un an à la date de la course.

Tout certificat portant un autre libellé ne sera pas pris en compte.

Vous pouvez vous inscrire : par internet sur chronosports.fr

A partir du 9 décembre, vous pourrez vous engager sans le certificat médical en remplissant le PPS- Voir la démarche sur le site [chronosports](http://chronosports.fr).

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté.

En cas d'annulation, nous ne procéderons à aucun remboursement. Les frais d'inscriptions serviront à rembourser les sommes engagées et s'il reste des bénéfices ils seront attribués à une association caritative partenaire de l'événement.

POINTS ITRA: Les parcours étant en finalisation, nous vous transmettrons le détail des points Itra sur les différents formats dès que possible.

ART. 7 DOSSARDS

Les dossards pour **chacune des courses du Signes Trail Aventure** seront disponibles 2h avant chaque épreuve et cela jusqu'à 30' avant le départ de l'épreuve en question.

DOSSARDS A PUCES : Le port du dossard est obligatoire, il ne devra pas être plié.

Chaque coureur est responsable de la bonne utilisation de la puce.

Placement du dossard sur la poitrine ou sur la zone ventrale.

Le coureur ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

NON PORT DU DOSSARD À PUCE

PERTE DU DOSSARD À PUCE

-
-

Les coureurs des courses à étapes bénéficient de deux dossards, un avec la puce à positionner devant et l'autre à positionner dans le dos afin d'identifier l'engagement des coureurs du classement à étape.

ART. 8 REGLEMENTATION

Le jury est sous l'autorité de l'organisation dont le pouvoir de décision est sans appel.

Les concurrents doivent être à la disposition du starter 5 minutes avant l'horaire annoncé.

Les accompagnateurs ou suiveurs et les véhicules non accrédités (y compris vélo) sont interdits sur les parcours.

-
-
-

MATERIEL OBLIGATOIRE

Réserve d'eau minimum 1,5l pour les Trail et 0,5l pour le Speed Trail.

.Chaussures de Trail Running

Téléphone portable

Coupe-vent +Veste de pluie sur recommandation de l'organisation.

-
-
-
-

RAVITAILLEMENTS

Des points de ravitaillements seront positionnés sur le parcours. Ces points seront communiqués ultérieurement. Un seul ravitaillement sur le Speed Trail.

DECHETS PARCOURS

Attention vous ne devez pas jeter de déchets sur le parcours. Si cet acte est constaté par un organisateur nous prononcerons la une disqualification.

BALISAGE

Le balisage sera matérialisé par de la rubalise et de la bombe de couleurs fluo rose sur les parties routières. Si vous ne voyez pas de bombe, ni de rubalise pendant 200m c'est que vous vous êtes égarés. Faites demi-tour !

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des équipes médicales seront présentes.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Des secouristes seront également présents tout au long du parcours.

Les médecins sont habilités à mettre hors épreuve toute personne inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les personnes qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompiers. A ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Le numéro de PC Course sera noté sur les dossards. Ne pas hésiter en cas de besoin.

POSTES DE POINTAGES

Des postes de pointages seront mis en place à plusieurs endroits du parcours.

ABANDON

Un participant désireux d'abandonner peut conserver son dossard, ce qui lui permettra d'entrer dans le centre afin d'obtenir l'accès au ravitaillement.

Mais devra déclarer son abandon à un jalonneur sur le parcours ou au chronométreur sur la ligne d'arrivée afin de ne pas engager des recherches inutiles.

Le rapatriement vers le point de départ devra se faire selon le règlement et devra se faire dans le respect des autres participants toujours en course en suivant les consignes de l'organisation. Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement.

MODIFICATIONS DU PARCOURS / ANNULATION DE L'ÉPREUVE

Condition climatique ou sécuritaire :

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, le concept d'étapes et le classement sans préavis. Ces modifications doivent être validées par les services d'états, préfectoraux et gestionnaire des territoires concernés.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter la course en cours, voire de modifier les horaires de la manifestation. Les départs pourront être reportés, voir annulés. Ces modifications seront validés par les services administratifs du territoire concerné.

L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le responsable de la course, l'organisateur ainsi que le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

ART. 9 IMAGE

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés au Signes Trail Aventure, dans le monde entier et pour une durée de 30 ans, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ART. 10 DONNEES PERSONELLES

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible numéro de course et de dossard.

ART. 11 PROGRAMME

Samedi 8 mars 2025 :

- 7h30/8h45 Retrait des Dossards (Dossards des courses de la journée et Signes Trail Aventure) •
- 9h00 Départ simultané du Sentiers du Papé et de la Trace des Montrieux •
- 11h00 Départ du Speed Trail de Siou Blanc •
- 14h30 remise des prix Speed Trail de Riou Blanc •
- 16h00/18h00 Retrait des Dossards (Dossards des courses de dimanche) •
- Les remises des podiums scratch des « épreuves une étape » seront prononcées une fois les trois premières et premiers arrivés. •
- 16h00 Présentation des leaders des Challenges sur deux étapes après étape1 •

Dimanche 9 mars 2025:

- 5h30/6h30 Retrait des Dossards Trace des Rois, jusqu'à 7h30 pour les Sentiers de Manon et jusqu'à 8h30 pour le Speed Trail du Latay •
- 7h00 Départ de la trace des Rois •
- 8h00 Départ des sentiers de Manon •
- 9h00 Départ du Speed Trail du Latay •
- 9h50 Arrivée du premier du Speed Trail du Latay •
- 9h50 Arrivée du premier des Sentiers de Manon •
- 11h30 Arrivée du premier de la trace des Rois •
- 12h30 Ouverture du repas d'après course pour les coureurs. •
- 12h30 Remise des prix Speed Trail Aventure •
- 13h30 Remise des prix de L'Epic Trail Aventure •
- 15h00 Remise des prix Maxi Trail Aventure •
- Les remises des podiums scratch des « épreuves une étape » seront prononcées une fois les trois premières et premiers arrivés.

ART. 12 RECOMPENSES

Pour les trails secs (une seule épreuve)

Speed trail de Siou Blanc, le Sentiers du Papé, Trace des Montrieux, Speed trail du Latay, Sentiers de Manon et Traces des Rois.

3 premiers scratch F/H •

Les remises des podiums scratch des « épreuves une étape » seront prononcées une fois les trois premières et premiers arrivés.

Pour les challenges Trail Aventure (épreuves à étapes):

3 premiers scratch F/H + 3 premiers de chaque catégorie. •

Pour les Masters, nous doterons les trois premières et premiers scratch master + le premier de chaque catégorie d'âge. •

Challenges Groupes :

Challenge du nombre:

Le club ou association le plus représenté recevra une dotation en bouteilles de vin.

Le nombre de coureurs = nombre de bouteilles de Vin

ART. 13 ENGAGEMENTS

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans son intégralité.